



BRUYERE
IMMOBILIER

Agence de FOURMIES

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Barème actualisé au 01/01/2021

Jusque 50.000€

8% TTC DU PRIX DE VENTE

De 50.001 à 100.000€

7% TTC DU PRIX DE VENTE

De 100.001 à 150.000€

6% TTC DU PRIX DE VENTE

Plus de 150.000€

5% TTC DU PRIX DE VENTE

Forfait minimum de 4.000€ TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente